

C.C.A.S.
SAINT-CYR-AU-
MONT-D'OR

Extrait du registre des délibérations du
Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

OBJET :

Affectation du résultat
2023
Délibération
n° 2024-15

Nomenclature actes :

7. Finances

7.10 Divers

Nombre de membres

En exercice :	15
Présents :	11
Représentée :	1
Excusée :	1
Absentes :	2

Le **3 avril deux mille vingt-quatre**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est assemblé en mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la Présidence de **Monsieur Patrick GUILLOT**.

Date de convocation du conseil d'administration : **le 22 mars 2024**

Etaient présents : Patrick Guillot, Philippe del Vecchio, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Corinne Brun, Magali Philit, Xavier Lateltin, Michelle Berthon, Marie-Thérèse Picon, Alain-Claude Janin, Michel Lombardot.

Etait représentée : Marie Stehly par Elisabeth Rivard.

Etait excusée : Bérangère Papin.

Etaient absentes : Véronique Doré, Irène Biseau,

Elisabeth Rivard a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Patrick GUILLOT, Président du CCAS, explique à l'assemblée que la situation financière du compte administratif 2023 du budget principal du CCAS fait apparaître les résultats de clôture suivant :

Département du Rhône		
Commune de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR		
BUDGET CCAS 2023 NVA 86		
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PREVISIONNEL		
Fonctionnement :		
1	Depenses de l'exercice	82 418,56 €
2	Recettes de l'exercice	96 675,92 €
3	Résultat de l'exercice (excédent)	14 257,36 €
4	Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	46 007,40 €
5	Résultat de clôture (excédent)	60 264,76 €
Investissement :		
6	Depenses de l'exercice	- €
7	Recettes de l'exercice	2 369,54 €
8	Résultat de l'exercice (excédent)	2 369,54 €
9	Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	2 946,20 €
10	Résultat de clôture (excédent)	5 315,74 €
11	Résultat de l'exercice (excédent)	- €
12	Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	- €
13	Résultat réel d'investissement (excédent)	5 315,74 €
Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :		
	Section Investissement	
Report BP 2023(001)		5 315,74 €
	Section de fonctionnement	
Report BP 2023(002)		60 264,76 €

Deliberation n°2024-15

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99_BE-003-266110025-20240403-CCAS_2024_1

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Section d'investissement

Solde d'exécution positif reporté (001) 5 315,74 €

Section de fonctionnement Report 2023 (002) 60 264,76 €

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits,
Suivent au Registre les signatures de tous les membres présents
Copie certifiée conforme,

Saint Cyr au Mont d'Or, le 3 avril 2024

Le Président du CCAS,

Patrick GUILLOT

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte qui a
été transmis en Préfecture le :



Et mis en ligne le :

08 AVR. 2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Lyon dans un
délai de deux mois à compter de
sa publication et de sa réception
par le représentant de l'État.

Délibération N°2024-15

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application approuvée par legallite.com

95_DE-969-286310025-2024-04-03-CCAS_2024_1